

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE



**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°17- 11 - 02**

**DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION
PERMANENTE**

n°CP_17_299 du 10 novembre 2017

ISSN : 1957-4339

La Commission permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Madame Sophie PANTEL, Présidente.

Le quorum étant atteint, la séance s'est ouverte à 14 h 00

Présents : Alain ASTRUC, Denis BERTRAND, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Robert AIGOIN ayant donné pouvoir à Michèle MANOA, Françoise AMARGER-BRAJON ayant donné pouvoir à Guylène PANTEL, Laurence BEAUD ayant donné pouvoir à Bernard PALPACUER, Régine BOURGADE ayant donné pouvoir à Laurent SUAU, Jean-Claude MOULIN ayant donné pouvoir à Sophie PANTEL, Michel THEROND ayant donné pouvoir à Christine HUGON.

Assistaient également à cette réunion :

<i>Thierry</i>	<i>BLACLARD</i>	<i>Directeur général des services</i>
<i>Frédéric</i>	<i>BOUET</i>	<i>Directeur Général adjoint des infrastructures</i>
<i>Patrick</i>	<i>BOYER</i>	<i>Directeur des mobilités, des aménagements numériques et des transports</i>
<i>Nadège</i>	<i>FAYOL</i>	<i>Directeur Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique</i>
<i>Sophie</i>	<i>MONTEL</i>	<i>Directrice de cabinet</i>



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 10 novembre 2017

Commission : Infrastructures, désenclavement et mobilités

Objet : Approbation du contrat de délégation de service public relatif à la conception, l'établissement, l'exploitation, la commercialisation et le financement d'un réseau très haut débit de type FTTx

Dossier suivi par Mobilité, numérique et transports - Technologies de l'information et de la communication

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents : Alain ASTRUC, Denis BERTRAND, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Robert AIGOIN ayant donné pouvoir à Michèle MANOA, Françoise AMARGER-BRAJON ayant donné pouvoir à Guylène PANTEL, Laurence BEAUD ayant donné pouvoir à Bernard PALPACUER, Régine BOURGADE ayant donné pouvoir à Laurent SUAOU, Jean-Claude MOULIN ayant donné pouvoir à Sophie PANTEL, Michel THEROND ayant donné pouvoir à Christine HUGON.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;

VU le décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession ;

VU l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 15 juin 2016;

VU la délibération du Comité Syndical validant le principe d'une délégation de service public relative à la conception, l'établissement, l'exploitation, la commercialisation et le financement d'un réseau très haut débit de type FTTx;

VU le règlement de la consultation relatif à la délégation de service public ;

VU le rapport exposant les motifs du choix du délégataire proposé et les caractéristiques des services que doit assurer le délégataire ;

VU le projet de contrat portant délégation de service public ;

VU la délibération n°CP_16_163 validant la création d'un groupement d'autorités concédantes pour la passation et l'exécution d'une délégation de service public relative à la construction et à l'exploitation d'un réseau à très haut débit et mise en place de la DSP;

CONSIDÉRANT le rapport n°100 intitulé "Approbation du contrat de délégation de service public relatif à la conception, l'établissement, l'exploitation, la commercialisation et le financement d'un réseau très haut débit de type FTTx" ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Approuve, le choix validé par le comité stratégique, du candidat Orange, en tant que délégataire de service public relative à la conception, l'établissement, l'exploitation, la commercialisation et le financement d'un réseau très haut débit de type FTTx sur le périmètre géographique des trois départements de l'Aveyron, du Lot et de la Lozère.

ARTICLE 2

Approuve le projet de convention de délégation de service public et ses annexes, établie pour une durée de 25 ans, à partir de la date de prise d'effet de la délégation, à conclure avec le candidat susvisé.

ARTICLE 3

Autorise la Présidente du Conseil départemental à valider pour le compte du Département de la Lozère la convention à passer et à la signer.

ARTICLE 4

Autorise le Président du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron (SIEDA) :

- à signer la convention de délégation de service public, ainsi que tout acte relatif ou connexe à cette délégation de service public ;

Délibération n°CP_17_299

- à prendre toutes les mesures nécessaires utiles à l'exécution de ladite convention de délégation de service public, conformément à la convention constitutive du groupement d'autorités concédantes signée par les trois autorités délégantes (SIEDA - SMO Lot Numérique - Département de la Lozère).

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

